

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCES-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine tenue le 21 septembre 2017 à 16 h 00 au Motel Chandler à Chandler, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

- M. Simon Deschênes. maire de Sainte-Anne-des-Monts Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Allen Cormier. préfet Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Louisette Langlois. mairesse de Chandler Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Nadia Minassian, préfète Administratrice régulière, représentant la MRC du Rocher-Percé

- M. Jean-Guy Poirier, préfet Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure
- M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon
- M. Guy Gallant, préfet Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon
- M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Iles-de-la-Madeleine
- M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Iles-de-la-Madeleine

Ainsi que:

M. Antoine Audet, directeur général de la Rege

Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations

L'administrateur suivant a été invité, mais n'a pu participer à la rencontre :

M. Roch Audet. maire de Bonaventure Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure R17 - 30

R17 - 31



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Rodrigue Brousseau propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée. Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R17 - 29 RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et unanimement résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

4. <u>LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION</u> DU 22 JUIN 2017

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 22 juin 2017» est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ par Richard St-Laurent et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2017 tenue à Cap-aux-Meules, tel que lu et présenté.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de mai, juin et juillet 2017 est remise aux administrateurs.

Le montant total au 31 mai 2017 est de 273 081,27\$. Le montant total au 30 juin 2017 est de 276 673,93\$. Le montant total au 31 juillet 2017 est de 266 357,96\$.



R17 - 32

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Louisette Langlois et résolu unanimement d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de mai 2017. au montant total de 273 081,27\$, de juin 2017, au montant total de 276 673,93\$ et juillet 2017, au montant total de 266 357,96\$.

5.2. Gestion de compte Visa Desjardins

R17 - 33

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE GESTION DE COMPTE DE CARTE VISA DESJARDINS

Il est proposé par Louisette Langlois et unanimement résolu que :

- la personne morale (ci désignée comme étant la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine) délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des Caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités;
- que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;
- que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées, poste et date de naissance :

- Antoine Audet, directeur général (Détenteur de carte) 24-08-1974
- Sarah Gonthier, agente au marketing (gestionnaire du compte) 29-09-1984
- Que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

5.3. Proportion de contribution de l'employeur pour les assurances collectives

R17 - 34

RÉSOLUTION CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES

Il est proposé par Jean-Mathieu Poirier et unanimement résolu que :

- La contribution de l'employeur au régime d'assurance collective passe d'un taux actuel de 57 % à 60 %, à compter du 1^{er} octobre 2017;





ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

- la pertinence de maintenir un tel régime de couverture soit analysée, en concertation avec les employés, en vue du prochain renouvèlement du contrat, le 30 septembre 2018.

BUDGET 2018 6.

La proposition de budget pour l'année 2018 est présentée. Le budget sera transmis aux signataires de l'entente intermunicipale (MRC de la Gaspésie et Agglomération des Îles) pour approbation.

R17 - 35

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET 2018 DE LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Jean-Mathieu Poirier et unanimement résolu d'adopter le budget 2018 tel que présenté en vue de le transmettre aux signataires de l'entente intermunicipale.

7. **ENTENTE TACIM**

Dans le secteur de l'Estran (Grande-Vallée - Cloridorme), le service de transport collectif est assuré par l'organisme de transport adapté, le TACIM. Depuis 2013, une entente a été signée pour définir le fonctionnement de ce partenariat. Le 6 juin dernier, le conseil d'administration du TACIM a demandé à la REGIM de revoir le fonctionnement de l'entente

R17 - 36

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA NOUVELLE ENTENTE **AVEC LE TACIM**

ATTENDU que le TACIM est l'organisme mandaté pour coordonner le service de transport adapté sur le territoire de l'Estran, soit entre Grande-Vallée et Cloridorme;

ATTENDU qu'en vertu d'une entente de collaboration, signée en 2013, le TACIM coordonne le service de transport collectif pour la REGIM sur son territoire;

ATTENDU qu'il y a une volonté des deux parties de modifier le mode de rémunération pour les services de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et unanimement résolu;

DE conclure une entente de collaboration qui prévoit un coût de 15 000 \$ pour la coordination et la gestion du service et un montant de 65 625 \$ pour les services de transport. Le coût annuel de l'entente est de 80 625 \$;

D'autoriser le président, Daniel Côté, à signer l'entente, qui outre les coûts qui sont modifiés, reprend essentiellement les paramètres de l'entente signée en 2013.



R17 - 37

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

8. <u>CONTRAT DE TRANSPORT POUR LES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ DANS LA BAIE-DES-CHALEURS</u>

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DE TRANSPORT ADAPTÉ DANS LA BAIE-DES-CHALEURS

CONSIDÉRANT que le contrat pour le transport des personnes de la RÉGIM pour le service de transport adapté de la Baie-des-Chaleurs (entre Matapédia et Shigawake) vient à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que le processus doit être fait en vertu des nouvelles obligations créées par la Loi 83 ne permettant plus le renouvèlement de gré à gré:

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été diffusé sur le SEAO, le 4 août 2017, incluant un cahier des charges définissant les besoins de la RÉGIM en terme de service de transport adapté pour le secteur désigné;

CONSIDÉRANT que trois (3) transporteurs ont soumis des propositions, avant l'échéance pour la réception des documents qui était fixée au vendredi 8 septembre à 11 h:

CONSIDÉRANT que la proposition de l'entreprise Autobus des Monts inc. est la plus basse des soumissions déposées, au cout de 1 943 042,55 \$ pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'entreprise Autobus des Monts inc. est conforme aux critères définis dans le cahier des charges élaboré par la RÉGIM;

IL EST PROPOSÉ par Roger Chevarie et unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat pour le transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Autobus des Monts inc.;
- D'autoriser le président, monsieur Daniel Côté, à procéder à la signature du contrat pour le transport des personnes avec le transporteur Autobus des Monts inc., pour une période de 5 ans avec une option de renouvèlement de 2 ans additionnels.

9. COMITÉ DES USAGERS

Le 7 avril 2016, la RÉGÎM a mis en place un comité des usagers, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration et dont la composition est vise à représenter chaque secteur.

Récemment, deux démissions de membres du comité des usagers ont été reçues, M. Victor Alonzo-Pineda (Gaspé), et Mme Jocelyne Roy (Estran).

Actuellement, la composition du comité des usagers est donc la suivante :

Siège	Membre du comité
Baie-des-Chaleurs	Linda Poirier
(Avignon et Bonaventure)	
Baie-des-Chaleurs	Kevin Legouffe
(Avignon et Bonaventure)	-
Rocher-Percé	Vacant
Côte-de-Gaspé	Vacant
Estran	Vacant
Îles-de-la-Madeleine	Anne-Marie Boudreau
Haute-Gaspésie (collectif)	Vacant
Haute-Gaspésie (adapté)	Vacant
Membres du CA de la RÉGÎM	Daniel Côté
	Nadia Minassian





Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Afin de combler les postes vacants, des affiches ont été mises dans les véhicules et plusieurs publications Facebook ont été réalisées.

Le 4 septembre 2017, M. Nicolas Vigneau a signifié, par courriel. vouloir s'impliquer sur le comité des usagers. M. Vigneau réside aux Îles-de-la-Madeleine, est utilisateur occasionnel des trajets de la RÉGÎM

R17 - 38

RÉSOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DES USAGERS

ATTENDU QUE plusieurs postes sont vacants au sein du comité des usagers :

ATTENDU QUE les usagers du transport adapté sont consultés d'autres manière, plus adaptées à leur réalité ;

ATTENDU QUE le développement de l'achalandage aux Îles-de-la-Madeleine fait partie des priorités de la RÉGÎM ;

IL EST PROPOSÉ par Nadia Minassian et unanimement résolu :

QUE le comité des usagers supprime le siège de représentant du transport adapté en Haute-Gaspésie ;

QUE la candidature de M. Vigneau soit acceptée pour siéger sur le comité des usagers, créant ainsi un 2^e siège en tant qu'usager des Îles-de-la-Madeleine.

10. PROMOTION POUR LES MOINS DE 18 ANS

Pour la première fois depuis sa création, la REGÎM a offert cet été l'accès gratuit aux services de transport collectif et adapté pour les moins de 18 ans. La RÉGÎM dresse un bilan positif de cette gratuité estivale pour les jeunes. Au total, 2000 déplacements ont été réalisés gratuitement par des jeunes entre le 1er juillet au 31 août 2017.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

11. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

R17 - 39

RESOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4 SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports, une régie intermunicipale exerçant les compétences en transport collectif de personnes peut, par règlement transmis au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-dela-Madeleine a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement;



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE le règlement numéro 4 concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes a été adopté le 16 janvier 2013 par la résolution R13-06;

ATTENDU QUE le règlement doit être modifié pour y modifier le service suivant :

Trajet 50 avec et sans réservation – secteur des lles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE le règlement doit être modifié pour y ajouter le service suivant :

• Trajet 53 avec réservation – secteur des Iles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE l'avis de motion A17-03 donné le 22 juin 2017 a été ou est suivi de la publication de l'avis de modifications de trajets dans les journaux locaux et les transports des parcours concernés;

IL EST PROPOSÉ par Guy Gallant et unanimement résolu :

- QUE l'avis de modifications du trajet 50 avec et sans réservation et d'ajout du trajet 53 avec réservation soit publié dans les journaux locaux et dans les transports du secteur concerné :
- QU'une copie du règlement portant le numéro 4 modifié soit transmise au ministre des Transports;
- QUE la mise à jour du règlement portant le numéro 4, telle que déposée et présentée au conseil, soit et est adoptée par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement tel que présenté.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'y est apporté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 20 octobre 2017 à Gaspé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public ne s'étant présenté, aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R17 - 40

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Richard St-Laurent et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.





Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par Le président, Lu et certifié conforme par le secrétaire-trésorier,

Daniel Côté

Antoine Audet

372 30

23 2 18 Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

ocobre 17

Date